

## CAMPAGNE DE RECENSEMENT POUR L'ÉVALUATION DU 100% EAC

### Conducteur à l'attention des rédacteurs en écoles et établissements

#### Présentation de la campagne

- L'objectif présidentiel est appelé « 100% EAC ». Décliné aujourd'hui en objet de la vie quotidienne (OVQ), il induit qu'une éducation artistique et culturelle est due à chaque élève, de la maternelle à la terminale sur tous les temps éducatifs.
- L'intérêt de la campagne à l'échelle de l'école/établissement est la mise en lumière des dynamiques engagées, des élèves bénéficiaires ou non bénéficiaires de l'offre proposée par l'école ou l'établissement. Ce sont autant d'éléments d'appui pour mieux organiser le PEAC des élèves.
- Au niveau académique, ce recensement permettra aux pilotes académiques de mieux connaître les dynamiques engagées dans les territoires (liens écoles/établissements, travail en réseaux, approches communes, etc.) et de travailler à leur renforcement (amélioration du projet académique EAC, connaissance des besoins : formations, partenariats, moyens).

#### Comment saisir le recensement sur ADAGE ?

À l'ouverture de la page de recensement : démarrage automatique Power Point d'aide à la saisie comprenant textes et vidéos. Il est possible de fermer ce tutoriel en haut à droite de l'écran.

#### **PREMIÈRE PARTIE : renseigner les axes et objectifs du volet culturel de l'établissement.**

Le directeur/chef d'établissement ou le rédacteur doit renseigner les axes et objectifs du volet culturel du projet d'établissement. Ces informations, une fois enregistrées, seront utiles pour la suite du recensement. Tutoriel disponible sur la page académique « éducation artistique et culturelle ».

**DEUXIÈME PARTIE : renseigner les enseignements artistiques** proposés dans l'établissement. Cette nomenclature, présente dans un menu déroulant est nationale, elle n'est donc pas modifiable. Le partenaire peut être sélectionné dans la liste enregistrée sur ADAGE ou renseigné librement en cas de non répertoriage. Tutoriel vidéo également disponible sur la page EAC.

### TROISIÈME PARTIE : renseigner les projets d'éducation artistique et culturelle.

- Les PACTE validés sont affichés automatiquement : préciser simplement les effectifs.
- Autres projets : il faut cliquer sur le bouton en forme de + pour saisir un nouveau projet. Si ce projet est intégré ou associé à un dispositif national ou académique, il est possible de l'indiquer dans le formulaire (cocher dans la liste pré-enregistrée) mais cela n'est pas obligatoire pour qu'un projet soit recensé.

**QUATRIÈME PARTIE : renseigner les actions ponctuelles et événements artistiques et culturels** organisés dans l'établissement. On peut cocher des cadres ou contexte déjà listés par ADAGE ou en créer de nouveaux.

#### NOTA BENE :

- Les enseignements artistiques, projets EAC et action culturelles ponctuelles doivent systématiquement être associés à des classes ou des groupes d'élèves pour qu'ils puissent être validés et enregistrés par ADAGE.
- Dans tous les cas, il est possible de recenser un projet qu'il soit réalisé, en cours de réalisation, reporté ou annulé (indications à mettre dans la partie bilan), dès lors que le projet aura été prévu et validé par l'établissement et/ou la commission académique.

**DERNIÈRE PARTIE : tous ces éléments recensés et enregistrés permettent de générer un document d'exportation au format PDF** afin de permettre au chef d'établissement/directeur d'école d'avoir une vision globale mais également détaillée de la répartition des enseignements, dispositifs, des domaines sur les classes.

#### Retrouver des ressources, poser une question après la formation

- **Sur ADAGE** : documents d'accompagnement et tutoriels disponibles à tout moment de la saisie
- **Sur la page « éducation artistique et culturelle » du site académique** : tutoriels
- **Ressources humaines** :

Référents EAC -1D	
Référents culture – 2D	
CPD Arts – 1D	Marie-Lyne Psyche-Salpétrier Karine Lavenaire
IEN chargée de mission EAC – 1D	Jacqueline Julien
DAAC	Camille Ullindah
IA-IPR et IEN ET-EG référents des domaines et/ou des EPLE	